

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le mardi, 6 septembre 2016 à 19h30 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie B.-Gaulin, Martine Poulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Nelson Turgeon et Stéphane Thivierge, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 25 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

16-09-253**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbaux : approbation des textes du mois d'août 2016;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois d'août 2016;
6. Dépôt des états financiers au 31 août 2016;
7. Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable des réseaux d'aqueduc municipaux;
8. Dossier Timothée Jacques : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
9. Dossier Stéphane Marois – Hélène Poulin : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
10. Dossiers d'installations sanitaires non conformes : mandat en vertu de l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;
11. Cueillette et transport des vidanges et des matières recyclables : approbation du devis et autorisation d'appel d'offres public;
- ~~12. Parc sis au centre des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac : dénomination du lieu;~~
13. Fonds de développement des territoires, prolongement d'un sentier de VTT : dépôt d'une demande d'aide financière et autorisation de signature;
14. Étude de marché conjointe Coop – Municipalité : participation financière au projet;
15. Projet d'annexion d'une partie de territoire, secteur du Bocage au Lac-à-la-Truite;
16. Projet de rénovation de la fenestration de l'église Saint-Daniel : demande d'aide financière;
17. Projet d'embauche d'une ressource humaine à la direction des opérations «Plein Air» : engagement financier municipal et autorisation de signature de l'entente;
18. Festivités du 15^e anniversaire de la Municipalité, tournoi de golf : autorisation de dépenses;
19. Présence d'amiante au centre communautaire : autorisation de travaux de mise aux normes;
20. Travaux de stabilisation sur le rang de la Chapelle : autorisation de dépenses et mode de financement;

21. Réseau d'égout Saint-Méthode : autorisation d'acquisition d'un enregistreur de débordement en continu et mode de financement;
22. Gestion des directives de changement relatives aux travaux de prolongement de la rue Fortin Nord, de mise à niveau de la station de pompage en matière de protection incendie et d'installation d'une tour de communication : nomination d'une personne responsable et modalités;
23. Travaux de déneigement hiver 2016-2017 : autorisation de location d'un tracteur;
24. Affaires diverses :
 - 24.1 Ponceaux situés sur le cours d'eau Tardif-Bizier, en aval de la rue Notre-Dame Nord et en amont de la rue Martin : engagement à modifier les diamètres;
 - 24.2 Déneigement des rues du lac Jolicoeur : approbation du devis et autorisation d'appel d'offres public;
25. Correspondance et rapports;
26. Période de questions;
27. Levée ou ajournement de la séance.

Suite aux ajouts inscrits au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-09-254

PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES DU MOIS D'AOÛT 2016

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal de la séance du mois d'août 2016 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarant conformes aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-09-255

DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 525 244.76 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 AOÛT 2016

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers au 31 août 2016 transmis préalablement de façon électronique à chacun des élus.

16-09-256

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE
DES RÉSEAUX D'AQUEDUC MUNICIPAUX**

Conformément aux directives de la Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable, lancée en mars 2011 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le directeur général et secrétaire-trésorier doit déposer, au conseil municipal, le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable. Tous les membres du conseil confirment avoir préalablement reçu et pris connaissance de ce rapport.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu d'adopter le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable des réseaux d'aqueduc municipaux pour l'année 2015. En ce qui concerne la véracité des données incluses au rapport, celles-ci ont déjà fait l'objet d'une attestation gouvernementale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-09-257

**DOSSIER TIMOTHÉE JACQUES : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS
DE LA CPTAQ**

ATTENDU que Timothée Jacques possède le lot 5 135 315 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford;

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la «*Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*» dont les éléments de la demande sont inscrits à la section 2 du formulaire soutenue par un argumentaire du demandeur déposé en annexe;

ATTENDU que, suivant le rapport de conformité à la réglementation municipale transmis par l'inspecteur, celui-ci confirme que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU que la notion «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la Municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est pas pertinente dans cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet de Timothée Jacques, tel que décrit à la section 2 et l'argumentaire au soutien de sa demande et joint en annexe, ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- d'informer également la CPTAQ que la notion devant être précisée «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est aucunement pertinente dans cette demande;
- d'aviser l'organisme régissant la zone agricole que la Municipalité d'Adstock appuie la demande;

- de recommander, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'accorder telle autorisation;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou son représentant à signer et à acheminer, à qui de droit, tout document pertinent aux fins de ce qui est par les présentes résolu dont, notamment, mais sans limitation, la partie du formulaire de ladite demande constituée des sections 12, 13 et 14 de même que la partie dudit formulaire intitulée «accusé de réception».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-09-258

DOSSIER STÉPHANE MAROIS – HÉLÈNE POULIN : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* impliquant l'aliénation par le propriétaire Ferme Bovine Marois et Fils inc. et ce, en faveur des demandeurs, d'une partie du lot 5 450 007 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac afin de régulariser la situation en la rendant conforme à l'utilisation véritable des lieux;

ATTENDU le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la Municipalité d'Adstock daté du 30 août 2016 précisant que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU que la notion «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est pas pertinente dans cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet d'aliéner une partie du lot 5 450 007 par le propriétaire Ferme Bovine Marois et Fils inc., et ce, en faveur de Stéphane Marois – Hélène Poulin afin de régulariser la situation en la rendant conforme à l'utilisation véritable des lieux, tel que décrit à la section 2 et à l'argumentaire au soutien de la demande déposée en annexe, ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- d'informer la CPTAQ que la notion devant être précisée «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question», n'est aucunement pertinente dans cette demande;
- d'aviser l'organisme régissant la zone agricole que la Municipalité d'Adstock appuie la demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation;
- d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier ou son représentant à signer et à acheminer, à qui de droit, tout document pertinent aux fins de ce qui est par les présentes résolu dont, notamment, mais sans limitation, la partie du formulaire de ladite demande constituée des sections 12, 13 et 14 de même que la partie dudit formulaire intitulée «accusé de réception»;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-09-259

DOSSIERS D'INSTALLATION SANITAIRE NON CONFORME : MANDAT EN VERTU DE L'ARTICLE 25.1 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

Les résidences ci-dessous identifiées sont ciblées par la présente résolution.

- 1) 564, 10^e rang
- 2) 974, chemin du Lac

ATTENDU que l'installation sanitaire construite à ces résidences respectives ont été identifiées par l'inspecteur en environnement comme étant non conformes et ne répondant pas aux critères édictés par le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*; (Q-2, r.22)

ATTENDU que les rapports précisent, qu'à maintes reprises au fil des années, diverses formes de communication ont été transmises à ces propriétaires les enjoignant de rendre conforme leur installation sanitaire dans les délais imposés;

ATTENDU que ces propriétaires ne démontrent aucun signe de collaboration en vue de se conformer au susdit règlement;

ATTENDU que l'inspecteur, étant dans une impasse, dépose au conseil municipal les dossiers du 564, 10^e rang et du 974, chemin du Lac afin que la Municipalité entreprenne les procédures mises à sa disposition afin que le règlement dont il est question soit respecté;

ATTENDU l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* à cet égard;

ATTENDU qu'il est du devoir des municipalités de voir à l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'expédition d'une lettre transmise par huissier aux propriétaires du 564, 10^e rang et du 974, chemin du Lac leur imposant l'obligation de réaliser les travaux correctifs de leur installation sanitaire au plus tard le 15 octobre 2016;
- d'aviser, par cette communication, qu'au terme du présent délai, la Municipalité se prévaudra, sans autre avis ni délai, de l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* et confiera les mandats nécessaires en vue de réaliser les travaux en conformité avec la Q-2, r.22 en lieu et place des propriétaires;
- d'informer clairement les propriétaires qu'au terme des travaux, une facturation pour tous les frais encourus leur sera transmise, celle-ci étant payable dans les trente (30) jours de l'émission.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-09-260

CUEILLETTE ET TRANSPORT DES VIDANGES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES : APPROBATION DU DEVIS ET AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

Le contrat actuel de cueillette et de transport des vidanges et des matières recyclables sera à terme à la fin décembre 2016. À cet égard, il y a lieu d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres public selon les règles en la matière.

Il est alors proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu d'approuver le devis concernant la cueillette et le transport des vidanges et des matières recyclables et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à mener, selon les règles légalement observées, un processus d'appel d'offres public, publié dans un système électronique d'appel d'offres ainsi que dans le journal Courrier Frontenac.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PARC SIS AU CENTRE DES LOISIRS DU SECTEUR SAINTE-ANNE-DU-LAC: DÉNOMINATION DU LIEU

Étant donné le manque d'éléments d'information, ce sujet sera traité ultérieurement.

16-09-261

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES, PROLONGEMENT D'UN SENTIER DE VTT : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que le projet de prolongement d'un sentier de VTT entre le Lac-à-la-Truite et le mont Adstock nous apparaît comme étant un projet structurant tel que défini dans le *Fonds de développement des territoires – volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie* de la MRC des Appalaches 2015-2016;

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans la vision et les priorités de développement de la MRC des Appalaches;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu ce qui suit :

- de soumettre, dans le cadre du *Fonds de développement des territoires – volets projets structurants pour améliorer les milieux de vie* de la MRC des Appalaches, une demande d'aide financière au montant de 5 000 \$ pour le projet de prolongement d'un sentier de VTT entre le Lac-à-la-Truite et le mont Adstock;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-09-262

ÉTUDE DE MARCHÉ CONJOINTE COOP – MUNICIPALITÉ : PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET

ATTENDU que le 30 mars 2016, un incendie a complètement ravagé les locaux abritant la quincaillerie et les bureaux administratifs de la Coopérative de consommateurs de Saint-Méthode-de-Frontenac;

ATTENDU que la direction de la susdite Coopérative s'adresse à la Municipalité d'Adstock et sollicite sa participation financière en vue d'effectuer une analyse du potentiel de marché en vue de la reconstruction sur le même site ou la relocalisation de la quincaillerie et des bureaux administratifs;

ATTENDU que pourraient être intégrés au projet de reconstruction un regroupement de services municipaux et des organismes communautaires de la municipalité, d'où l'intérêt à participer financièrement à l'étude de marché conjointe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'informer la direction de la Coopérative de consommateurs de Saint-Méthode-de-Frontenac que la Municipalité d'Adstock se joint, à titre de partenaire ayant un intérêt dans le projet et accepte de défrayer la somme de 2 000 \$ en vue d'effectuer une étude de marché en vue de connaître l'intérêt de la population en regard du projet de reconstruction de la quincaillerie et des bureaux administratifs de la Coopérative et de la relocalisation de services municipaux et d'organismes communautaires à l'intérieur d'un même édifice.

Il est également résolu de financer cette dépense à même le budget d'opération 2016 consenti pour le fonds stratégique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-09-263

PROJET D'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE, SECTEUR DU BOCAGE LAC-À-LA-TRUITE

L'Association des résidents du chemin du Bocage, secteur Thetford Mines dépose, à la Municipalité d'Adstock, une demande formelle l'enjoignant d'initier le processus d'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Thetford Mines, étant les propriétés contiguës au chemin du Bocage, secteur Thetford Mines.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'attester que la Municipalité d'Adstock a reçu une demande formelle et officielle d'un regroupement de citoyens du chemin du Bocage du secteur Thetford Mines l'enjoignant d'initier le processus d'annexion de la partie de territoire de la ville de Thetford Mines, laquelle partie étant les propriétés contiguës au chemin du Bocage, secteur Thetford Mines.

Il est également résolu de confirmer à ce regroupement de citoyens que la Municipalité d'Adstock s'engage à donner suite à cette demande et d'ouvrir la discussion avec la ville de Thetford Mines à cet égard.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-09-264

PROJET DE RÉNOVATION DE LA FENESTRATION DE L'ÉGLISE SAINT-DANIEL : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

La direction du Club FADOQ Tournesol Saint-Daniel, en vertu d'une communication écrite datée du 26 août 2016, s'adresse à la Municipalité d'Adstock afin d'obtenir une participation financière pour la rénovation de la fenestration de l'église Saint-Daniel.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu d'informer la direction du Club FADOQ Tournesol Saint-Daniel que la Municipalité d'Adstock consent à s'impliquer financièrement dans leur projet de rénovation de la fenestration et l'amélioration de l'extérieur de l'église Saint-Daniel et accepte de contribuer à la hauteur de 4 000 \$.

Il est également résolu de financer cette dépense à même le budget d'opération 2016 consenti pour le fonds stratégique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-09-265

PROJET D'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE HUMAINE À LA DIRECTION DES OPÉRATIONS «PLEIN AIR» : ENGAGEMENT FINANCIER MUNICIPAL ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock souhaite faire partie de l'entente tripartite avec la Coopérative de solidarité récréotouristique de mont Adstock et le Club de golf du mont Adstock en ce qui concerne le développement des activités «Plein Air» dans le secteur Saint-Daniel;

ATTENDU que, pour assurer la coordination des activités, une ressource humaine doit être embauchée à cet effet;

ATTENDU que l'entente éventuelle impliquera un engagement financier s'étalant sur une période de deux (2) ans, laquelle entente implique également la Caisse Desjardins de la région de Thetford;

ATTENDU les articles 4 al. 1 et 90 de la Loi sur les compétences municipales;

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu ce qui suit :

- de confirmer à la direction des partenaires (Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock et le Club de golf du mont Adstock) que la Municipalité accepte de faire partie d'une entente à intervenir en ce qui concerne l'embauche, directement à la municipalité, d'une ressource à la coordination des activités dans le secteur Saint-Daniel à la condition que la direction de la Caisse Desjardins de la région de Thetford confirme leur participation financière au projet à la même hauteur que la participation de la municipalité;
- d'autoriser Monsieur le Maire à négocier et à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, l'entente à intervenir entre les parties. Outre les modalités d'usage, l'entente stipulera un engagement financier municipal à la hauteur de 70 000 \$ s'échelonnant sur une période de deux (2) ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-09-266

FESTIVITÉS DU 15E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ, TOURNOI DE GOLF : AUTORISATION DE DÉPENSES

La Municipalité d'Adstock, en collaboration avec le Club de golf du mont Adstock, organise, le 9 septembre 2016, pour l'occasion de la 15e année de la fondation de la municipalité et du 10e anniversaire du Club de golf, un tournoi dont les profits seront entièrement remis aux quatre (4) coopératives œuvrant sur le territoire de la municipalité. À cet égard, il y a lieu d'autoriser un budget de dépenses.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin

Et résolu d'autoriser une dépense d'environ 1 500 \$ pour l'organisation du tournoi de golf 10-15 de la municipalité d'Adstock qui se tiendra au mont Adstock le 9 septembre 2016 dans le cadre du 10e anniversaire du Club de golf du mont Adstock et du 15e anniversaire d'existence de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-09-267

PRÉSENCE D'AMIANTE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE : AUTORISATION DE TRAVAUX DE MISE AUX NORMES

ATTENDU qu'en vertu de la résolution portant le numéro 15-03-080, la Municipalité confiait un mandat d'honoraires professionnels à la Société mutuelle de prévention, firme spécialisée en la matière afin de procéder à l'inventaire des matériaux contenant de l'amiante dans ses édifices municipaux;

ATTENDU qu'au terme du mandat, les résultats démontrent la présence d'amiante au centre communautaire de Saint-Méthode et des travaux de mise aux normes doivent être réalisés;

ATTENDU qu'en vertu d'une estimation des coûts déposée par le directeur de l'ingénierie et des travaux publics, un montant de 5 000 \$ est nécessaire pour effectuer les travaux;

ATTENDU que la Municipalité souhaite rendre le centre communautaire du secteur Saint-Méthode conforme aux normes applicables en matière de réglementation concernant la présence d'amiante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'autoriser le directeur de l'ingénierie et des travaux publics à dépenser une somme maximale de 5 000 \$ pour réaliser des travaux de mise aux normes en matière de présence d'amiante du centre communautaire de Saint-Méthode, tel que recommandé par les spécialistes mandatés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-09-268

TRAVAUX DE STABILISATION SUR LE RANG DE LA CHAPELLE : AUTORISATION DE DÉPENSES ET MODE DE FINANCEMENT

ATTENDU que des MES (matières en suspension) se retrouvent en grande quantité au Lac-du-Huit;

ATTENDU que le résultat des analyses démontre clairement que le type de matériel couvrant la voie de circulation sur le rang de la Chapelle est transporté au Lac-du-Huit par l'écoulement des eaux;

ATTENDU que la Municipalité désire effectuer, sur une distance d'environ 200 mètres, des travaux de stabilisation et de pose de regard sur le rang de la Chapelle en vue de contrer, dans la mesure du possible, l'apport de MES au Lac-du-Huit;

ATTENDU l'estimation des coûts de réalisation en régie déposée par le directeur de l'ingénierie et des travaux publics;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ordonner les travaux et d'autoriser les dépenses nécessaires à la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'autoriser le directeur de l'ingénierie et des travaux publics à procéder à une dépense estimée à 30 500 \$, taxes en sus pour la réalisation des travaux de stabilisation en régie sur le rang de la Chapelle sur une distance d'environ 200 mètres.

Cette dépense sera financée par une affectation provenant du poste budgétaire « carrière et sablière » (55 16901 000).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-09-269

RÉSEAU D'ÉGOUT SAINT-MÉTHODE : AUTORISATION D'ACQUISITION D'UN ENREGISTREUR DE DÉBORDEMENT EN CONTINU ET MODE DE FINANCEMENT

En vertu des articles 9 et 31 du *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* (ROMAEU), la Municipalité d'Adstock doit installer un enregistreur de débordement en continu aux étangs aérés du secteur Saint-Méthode. À cet égard, il y a lieu d'autoriser cette dépense.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu d'autoriser une dépense d'environ 3 000 \$, taxes en sus, pour l'achat et l'installation d'un enregistreur de débordement en continu pour les étangs aérés du secteur Saint-Méthode. Le coût de cette dépense est défrayé par le budget d'opération.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-09-270

GESTION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT RELATIVES AUX TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE FORTIN NORD, DE MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE EN MATIÈRE DE PROTECTION INCENDIE ET D'INSTALLATION D'UNE TOUR DE COMMUNICATION : NOMINATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE ET MODALITÉS

ATTENDU que pendant la période des travaux de prolongement de la rue Fortin Nord, de mise à niveau de la station de pompage en matière de protection incendie et d'installation d'une tour de communication, il est tout à fait probable que des directives de changement devront recevoir les approbations d'usage;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer une personne attitrée à l'étude des demandes de changement et de déterminer les modalités à observer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin
Et résolu ce qui suit :

- de nommer le directeur de l'ingénierie et des travaux publics à titre de personne responsable d'analyser et de recommander les directives de changement pendant les travaux de prolongement de la rue Fortin Nord, de mise à niveau de la station de pompage en matière de protection incendie et d'installation d'une tour de communication;
- d'autoriser cette personne à consentir à toute demande de changement jugée utile et nécessaire n'excédant pas un montant de 25 000 \$ pour chacune des directives de changement. Toutefois, pour toute directive se situant entre 15 000 \$ et 25 000 \$, le nominé doit consulter préalablement le comité mis en place pour ces occasions avant de rendre une décision.
- Tout excédent de 25 000 \$ devra, par contre, obtenir l'autorisation du conseil municipal par voie de résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-09-271

TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT HIVER 2016-2017 : AUTORISATION DE LOCATION D'UN TRACTEUR

ATTENDU que la Municipalité assure les opérations liées au déneigement sur son territoire;

ATTENDU que pour remplir ses obligations en la matière, étant donné l'étroitesse de certaines voies de circulation dans les secteurs de villégiature, la location d'un tracteur est nécessaire;

ATTENDU que la firme «Bossé & Frère Inc.» nous offre la location d'un tracteur pour la prochaine saison hivernale (du 1^{er} novembre 2016 au 30 avril 2017) moyennant un coût de location de 15 000 \$ pour 300 heures d'utilisation, toute heure additionnelle est facturable au taux de 40 \$ l'heure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'autoriser, pour les activités de déneigement de la prochaine période hivernale (du 1^{er} novembre 2016 au 30 avril 2017), la location d'un tracteur auprès de la firme «Bossé et Frère inc.» et d'autoriser une dépense de 15 000 \$, taxes en sus, pour une utilisation de 300 heures.

Le cas échéant, d'autoriser également une dépense additionnelle de 40 \$ l'heure, taxes en sus, pour les heures supplémentaires utilisées.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

16-09-272

PONCEAUX SITUÉS SUR LE COURS D'EAU TARDIF-BIZIER, EN AVAL DE LA RUE NOTRE-DAME NORD ET EN AMONT DE LA RUE MARTIN : ENGAGEMENT À MODIFIER LES DIAMÈTRES

ATTENDU que le ponceau situé sur le cours d'eau Tardif-Bizier, tout juste en aval du barrage et en amont de la rue Notre-Dame Nord est trop petit pour les débits actuels de même que celui situé en aval de la rue Martin;

| | Aval du barrage | Aval de la rue Martin |
|-----------|------------------------|------------------------------|
| Latitude | 46°3'4.34"N | 46°2'57.71"N |
| Longitude | 71°4'18.44"O | 71°4'12.19"O |

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer les modifications afin de les rendre aux normes et de réduire les risques de débordement et de refoulement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin

Et résolu que la Municipalité d'Adstock s'engage à réaliser ou à faire réaliser les travaux nécessaires en vue de mettre aux normes les ouvrages d'art situés en aval du barrage et en amont de la rue Notre-Dame Nord, lesquels ouvrages sont identifiés par les points GPS ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-09-273

DÉNEIGEMENT DES RUES AU LAC JOLICOEUR : APPROBATION DU DEVIS ET AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

Le conseil municipal se penche sur un devis concernant le déneigement des rues au lac Jolicoeur.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'approuver le devis concernant le déneigement des rues au lac Jolicoeur et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder, selon les règles légalement observées, à un appel d'offres public, publié dans un système électronique d'appel d'offres ainsi que dans le journal local.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS

R1) Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

INFORMATIONS MUNICIPALES

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

- F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 3 octobre 2016, 19h30 en la salle du Centre communautaire intergénérationnel.
- F2) Le 9 septembre 2016 : Tournoi de golf 10-15 et 5 à 7 au profit des quatre coopératives œuvrant sur le territoire.
- F3) Le 10 septembre 2016 : Journée des parcs nationaux du Québec. Visite gratuite au Parc national de Frontenac.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

16-09-274

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu de lever la séance à 21h20.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Pascal Binet

Jean-Rock Turgeon

JRT